



Recommandation de sécurité No. 179

Date de la publication	01.02.2024
No. reg. du rapport final	2024010302
Déficit de sécurité	<p>Le 3 janvier 2024, vers 16 h 05, une collision entre deux sièges de téléphérique s'est produite sur l'installation de Visperterminen-Giw, équipée de sièges débrayables pour deux personnes et exploitée par la société de remontées mécaniques GIW AG (SVG). Lors de la descente, juste après le passage du troisième pylône après la sortie de la station supérieure (pylône 11), le siège n° 68 a glissé vers l'aval sur le câble et est entré en collision avec le siège précédent (n° 67). Deux passagers ont été légèrement blessés. Deux sièges ont été endommagés.</p> <p>La collision entre les deux sièges lors de la descente en direction de Visperterminen a été causée par une force de serrage insuffisante d'une pince débrayable suite à l'endommagement et à l'absence de rondelles Belleville dans la colonne à ressorts.</p> <p>La défaillance d'une pince débrayable peut causer de graves accidents. Un relâchement de la force de serrage peut, comme dans ce cas, entraîner un glissement de la pince sur le câble porteur-tracteur et la collision de sièges ou, dans le pire des cas, la chute d'un siège. Le maintien de la force de serrage des pinces débrayables doit donc être garanti en permanence. Les rondelles Belleville sont utilisées dans une multitude d'installations à câbles pour différents types de pince. L'utilisation de rondelles Belleville empilées dans une colonne de ressorts est donc répandue. À ce jour, les résultats de l'enquête indiquent un possible défaut de qualité des rondelles Belleville utilisées.</p>
Recommandation de sécurité	<p>L'Office fédéral des transports (OFT) devrait s'assurer que les fabricants et les exploitants d'installations équipées de pinces avec des systèmes de rondelles Belleville de type AK (AK 2, AK 2.1, AK 4, AK 4.1, AK 6 et AK 6.1) prennent connaissance du problème survenu à Visperterminen et que des mesures de contrôle et de correction appropriées soient prises.</p>
Destinataire	Bundesamt für Verkehr
Etat de l'implémentation	<p>mise en œuvre : L'Office fédéral des transports (OFT) prend position comme suit : L'OFT a demandé au fabricant de rédiger un bulletin technique. Le 24 février 2024, le fabricant a envoyé le bulletin aux clients et adressé une confirmation d'envoi à l'OFT. L'OFT vérifie la mise en œuvre du bulletin pour les installations concernées dans le cadre de son activité de surveillance.</p>
Rapport final concernant la recommandation de sécurité	<p><u>Vorbericht</u> <u>Zwischenbericht</u></p>